



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cyriendenapierville.ca

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2019-2020-2021

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, en conformité avec les articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation foncière et locative triennal tel que préparé par les évaluateurs de la MRC des Jardins-de-Napierville est maintenant déposé et servira à l'imposition 2019, 2020 et 2021. Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville aux heures habituelles d'ouverture, situé au 121 rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2019;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC des Jardins-de-Napierville
1767, Principale
Saint-Michel, Québec
J0L 2J0
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 26 septembre 2018.

James L. Lacroix
Directeur général &
secrétaire-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télé. : (450) 245-7824